

KBC Equity Fund We Care Responsible Investing (EUR)

Classic Shares - distribution

Compartiment de la Sicav belge

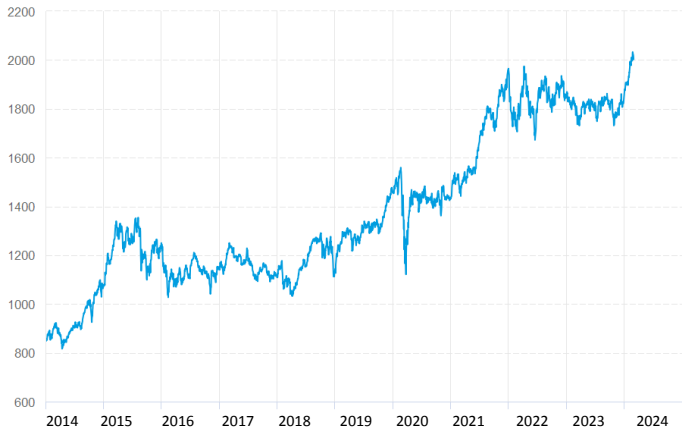
Géré par la société de gestion belge KBC Asset Management NV

Fiche de fonds mensuelle | 29 février 2024 | Ceci est une communication publicitaire.



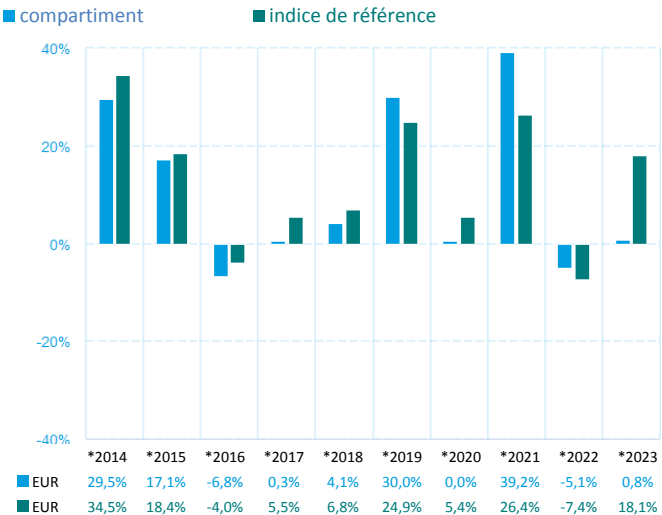
Asset Management

ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'INVENTAIRE



L'évolution de la valeur d'inventaire du passé ne donne aucune indication fiable pour l'avenir. (Source: KBC Asset Management)

PERFORMANCES PASSES PAR AN CALENDRIER



* Ces résultats ont été obtenus dans des conditions qui n'ont plus cours actuellement.

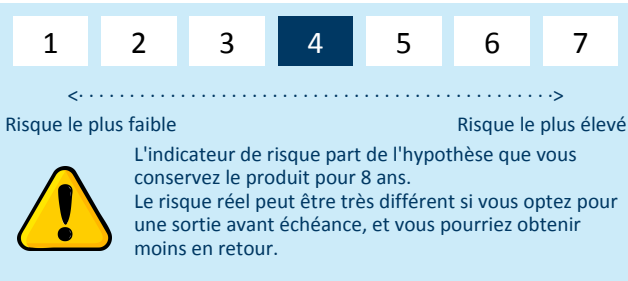
CHIFFRES CLES

Code ISIN	BE0166585365
Valeur d'inventaire	2 002,78 EUR
Actifs nets (en millions)	139,41 EUR
Frais d'entrée	3,000%
Frais de sortie	0,000%
Frais de sortie dans le mois qui suit l'entrée	max. 5,000%
Anti-dilution levy*	dans des situations exceptionnelles
Frais courants dont	1,899%
- Commission de gestion	max. 1,600%
Catégorie du fonds	placements en actions
Date de lancement	27 février 1998
Durée	pas d'échéance finale
Montant de souscription minimal	-
Exigibilité	cotation journalière
Classification SFDR*	Art. 8

COUPON INFO

Dernière date de paiement du coupon	11 avril 2023
Dernier n° de coupon	28
Montant du coupon versé (brut, avant PM)	21,75 EUR

INDICATEUR DE RISQUE



RENDEMENT ANNUEL			RENDEMENT CUMULATIF	
Année	compartiment	indice de référence	compartiment	indice de référence
			depuis 01-01-2024	
1	13,40%	20,69%	8,92%	7,08%
3	12,59%	14,36%		
5	10,83%	12,63%		
10	9,96%	12,09%		

Les performances réalisées et le rendement sont le résultat d'investissement sur une base historique et sont exprimés dans la monnaie du fonds. Les chiffres mentionnés pour le fonds tiennent compte des dividendes bruts payés et de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie. Les chiffres indiqués pour le benchmark, le point de référence de ce fonds, ne comprennent pas les frais et les commissions. Les résultats obtenus et les rendements du passé ne donnent aucune indication fiable des rendements futurs. (Source : KBC Asset Management)

RÉGIME FISCAL EN BELGIQUE

Applicable aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt belge des personnes physiques.

Tarif précompte mobilier	30%
Précompte mobilier sur dividendes	oui
Précompte mobilier en cas de rachat	non
Taxe boursière à la sortie	-

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

4 est un indicateur typique pour un fonds d'actions hautement sensible au marché. Les actions n'offrent en effet pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Investir dans ce fonds comporte en outre:

- un élevé risque de change : en investissant en titres libellés dans d'autres devises que l'euro, le risque que la valeur d'un investissement puisse être influencée par des fluctuations des cours de change est considérable.
- un moyen risque de concentration : il y a une concentration de l'investissement dans des actions d'entreprises des secteurs pharmaceutique et des soins de santé.

Il n'y a pas de protection du capital.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

KBC Equity We Care Responsible Investing vise un rendement en investissant essentiellement en actions d'entreprises dont les produits et services contribuent au bien-être médical de la société:

- Production et développement de médicaments
- Biotech
- Technologies médicales
- Diagnostics, reconnaissance des symptômes et tests
- Soins de santé numériques
- Soins des personnes âgées et des malades
- Externalisation des activités médicales
- Distribution de fournitures médicales
- Assurances maladie et assurances vie
- ...

Un aperçu actualisé est disponible sur www.kbc.be/fonds-thematiques.

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive.

Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsables.

La méthodologie de sélection positive combine les objectifs du portefeuille et le soutien du développement durable. Les objectifs du portefeuille sont basés sur une réduction de l'intensité des gaz à effet de serre et une amélioration des caractéristiques ESG par rapport à l'indice de référence.

Le développement durable est soutenu en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets du fonds sont disponibles sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables et dans l'annexe du prospectus de ce fonds.

KBC Equity Fund We Care Responsible Investing est géré activement en référence de benchmark: MSCI All Countries World - Net Return Index (www.MSCI.com).

Le fonds n'a toutefois pas pour objet de répliquer le benchmark. La composition de benchmark est prise en compte pour la composition du portefeuille. Compte tenu de la politique d'investissement, le fonds ne peut pas investir dans tous les instruments faisant partie du benchmark. Lors de la constitution du portefeuille, le gestionnaire peut également décider d'investir dans des instruments qui ne font pas partie de benchmark ou de ne pas investir dans des instruments qui font partie de benchmark.

La composition du portefeuille s'écarte de celle de l'indice de référence, en raison de la méthodologie susmentionnée d'investissement responsable.

Le benchmark est aussi utilisé pour déterminer les limitations de risque internes du fonds. L'écart de rendement du fonds par rapport à le benchmark s'en trouve ainsi limité. L'erreur de suivi prévue pour ce fonds est supérieure à 4,00%. L'écart de suivi reflète les fluctuations du rendement du fonds par rapport à celui de benchmark. Plus cet écart de suivi est important, plus le rendement du fonds peut fluctuer par rapport à le benchmark. L'écart de suivi effectif peut être différent de l'écart de suivi attendu, en fonction des conditions de marché.

KBC Equity Fund We Care Responsible Investing peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

La devise du fonds est l'euro.

Le fonds peut distribuer la totalité ou une partie de ses revenus aux moments précisés dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Catégories des parts et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

Les objectifs et politique d'investissement ci-dessus sont intégralement extraits du Document d'informations clés (KID). Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ni protégé(s).

Le cours de ce fonds peut varier fortement du fait de sa composition.

SCORE PRODUIT



Outre la volatilité du marché, ce score produit, développé par KBC, tient compte d'autres considérations, telles que le remboursement anticipé du capital, la solvabilité, la répartition, l'exposition aux devises et la liquidité. En conditions normales de marché, un risque plus faible (score produit plus faible) supposera un rendement potentiel plus faible. En conditions normales de marché, un risque plus élevé (score produit plus élevé) supposera un rendement potentiel plus élevé. Pour tout complément d'information sur les différents facteurs déterminants des scores produit, veuillez consulter : www.kbc.be/scoreproduit ou www.cbc.be/scoreproduit.

PRÉFÉRENCE DU CLIENT EN MATIÈRE DE RISQUE

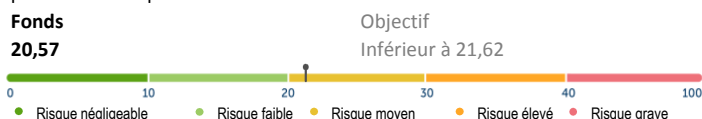
Ce produit s'adresse en premier lieu aux investisseurs ayant une préférence 'Très dynamique' en matière de risque investissement. KBC Bank/CBC Banque conseille de n'investir dans ce produit que si vous en comprenez les caractéristiques essentielles et, plus particulièrement, les risques qui y sont associés. Si KBC/CBC vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle doit vérifier si le produit vous convient, compte tenu de votre connaissance et expérience du produit, de vos objectifs d'investissement et de votre capacité financière. Si KBC/CBC ne donne pas de conseils en investissement et que vous prenez vous-même l'initiative, KBC/CBC ne doit pas vérifier si le produit vous convient. S'il s'agit d'un produit complexe, KBC/CBC devra toutefois déterminer si vous avez une connaissance et expérience suffisantes du produit. Dans le cas contraire, KBC/CBC doit vous prévenir que le produit n'est pas adapté pour vous. Surfez sur www.kbc.be/profilinvestisseur ou www.cbc.be/profilinvestisseur pour plus d'informations sur les préférences des clients en matière de risque.

*Vous pouvez trouver un aperçu des termes économiques et financiers sous la rubrique « Glossaire ».

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Score de risque ESG des entreprises

Le score de risque ESG* des entreprises* mesure la différence entre l'exposition d'une entreprise aux risques pertinents pour son secteur en termes d'environnement, de société et de gouvernance (critères ESG) et la mesure dans laquelle elle couvre ces risques. Plus le score est faible, moins l'entreprise présente un risque en matière de durabilité.



Source: Morningstar Sustainalytics © Morningstar Sustainalytics (2024) - Taux de couverture des données*: 100,00% fonds

Principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité

Le fonds prend en compte dans ses décisions d'investissement tous les "Principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité" (Principal Adverse Impacts ou PAI) tels que l'environnement, le cadre social, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, ...

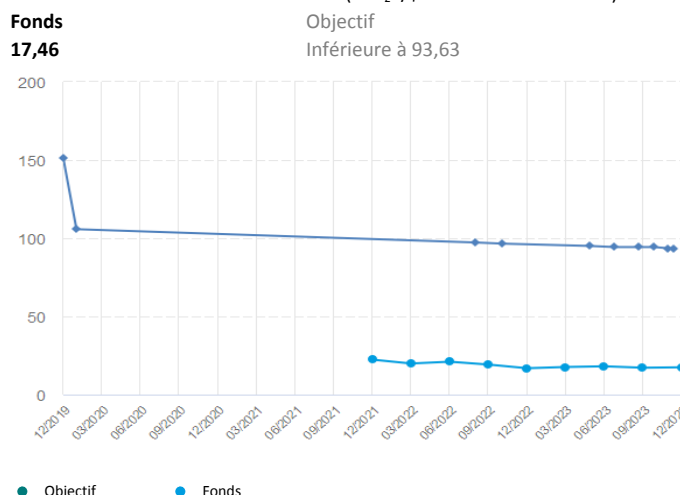
Tous les indicateurs énumérés dans le tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 du règlement délégué 2022/1288 (annexe 1) sont pris en compte.

Les principaux sont les suivants:

- **Gaz à effet de serre: PAI 3**
Ce fonds poursuit un objectif de réduction de l'intensité des gaz à effet de serre des entreprises.
- **Gaz à effet de serre: PAI 4**
Ce fonds n'investit pas dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.
- **Biodiversité: PAI 7**
Ce fonds n'investit pas dans les entreprises qui font l'objet de controverses majeures ou graves liées à l'utilisation des terres et à la biodiversité, ni dans les entreprises dont les activités ont un impact négatif sur la biodiversité et qui ne prennent pas de mesures suffisantes pour réduire cet impact.
- **Questions sociales et de personnel: PAI 10**
Ce fonds n'investit pas dans des entreprises qui violent gravement les principes du PMNU et les lignes directrices de l'OCDE.
- **Questions sociales ou de personnel: PAI 14**
Ce fonds n'investit pas dans des entreprises actives dans les armes controversées.

Intensité des gaz à effet de serre des entreprises

L'intensité des gaz à effet de serre d'une entreprise* indique le nombre de tonnes de CO₂ équivalents émis par l'entreprise (scope 1+2) par million de chiffre d'affaires en dollars américains (tCO₂e/\$M de chiffre d'affaires).



Source: S&P Trucost Limited © Trucost (2024) - Taux de couverture des données: 100,00% fonds – Objectif: cf. Tableau 2 Réduire l'intensité des gaz à effet de serre sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables

Respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies

Les entreprises qui violent gravement les principes de durabilité du Pacte mondial des Nations Unies* (PMNU) sont exclues des fonds responsables par KBC Asset Management.



Source: MSCI, Morningstar Sustainalytics © Morningstar Sustainalytics (2024) - Taux de couverture des données: 98,64% fonds

De plus amples informations sur la détermination des objectifs sont disponibles sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables et dans l'annexe du prospectus de ce fonds. Des circonstances extérieures, telles que des fluctuations de marché et des mises à jour de données externes, peuvent entraver la réalisation des objectifs susmentionnés. Dans ce cas, le gestionnaire mettra le fonds en conformité avec les objectifs dans les meilleurs délais, dans l'intérêt exclusif de l'investisseur.

La décision d'investir dans ce fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds.

Ce rapport contient des informations (ci-après dénommées les 'Informations') qui proviennent de MSCI Inc., d'entreprises y liées ou de fournisseurs d'informations (ci-après dénommés les 'Parties MSCI') et peuvent être utilisées pour calculer des scores, des notes ou d'autres indicateurs. Les Informations sont destinées à un usage interne uniquement et ne peuvent être reproduites/diffusées sous quelque forme que ce soit ou utilisées comme base ou composant d'instruments financiers, de produits ou d'indices. Les Parties MSCI ne garantissent pas l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données ou informations exposées et rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne constituent nullement un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une décision d'investissement et ne doivent pas être considérées comme telles, ni comme une indication ou une garantie de rendement futur, une analyse, un pronostic ou une prévision. Aucune des Parties MSCI n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données ou informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, pénéaux, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

*Un aperçu des termes financiers et économiques est fourni à la rubrique 'Lexique de l'investissement responsable'.

TOP 10 POSITIONS

(Source: KBC Asset Management)

Nom	ISIN	Devise	Pays	%
ELI LILLY & CO	US5324571083	USD	Etats-Unis d'Amérique	8,63%
UNITEDHEALTH GROUP INC	US91324P1021	USD	Etats-Unis d'Amérique	6,05%
NOVO NORDISK A/S-B	DK0062498333	DKK	Danemark	5,90%
MERCK & CO. INC.	US58933Y1055	USD	Etats-Unis d'Amérique	4,58%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	US8835561023	USD	Etats-Unis d'Amérique	3,36%
JOHNSON & JOHNSON	US4781601046	USD	Etats-Unis d'Amérique	3,34%
ASTRAZENECA PLC	GB0009895292	GBP	Royaume Uni	3,22%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CH0012032048	CHF	Suisse	2,85%
ABBOTT LABORATORIES	US0028241000	USD	Etats-Unis d'Amérique	2,82%
INTUITIVE SURGICAL INC	US46120E6023	USD	Etats-Unis d'Amérique	2,66%

Part des 10 positions principales au sein du portefeuille global

43,40%

Nombre de positions en portefeuille

91

REPARTITION DU PORTEFEUILLE^{(1) (4)}

(Source: KBC Asset Management)

Type d'actifs ^{(2) (3)}		Répartition monétaire	
Actions	99,74%	USD	68,46%
Liquidités	0,26%	CHF	7,20%
		DKK	6,93%
		EUR	5,95%
		GBP	5,43%
		JPY	1,77%
		HKD	1,49%
		CAD	1,00%
		INR	0,92%
		TWD	0,82%
		Autres	0,03%

REPARTITION DES ACTIONS^{(1) (4)}

(Source: KBC Asset Management)

Répartition sectorielle		Répartition géographique	
Santé	89,20%	Etats-Unis d'Amérique	68,53%
Finance	7,71%	Suisse	7,22%
Technologies de l'information	2,56%	Danemark	6,95%
Biens de consommation de base	0,54%	Royaume Uni	5,44%
		Allemagne	2,14%
		Japon	1,77%
		Pays-Bas	1,31%
		Belgique	1,21%
		France	1,21%
		Hong-Kong	1,12%
		Autres	3,10%

⁽¹⁾ Tient compte de la répartition des éventuels OPC sous-jacents.⁽²⁾ Les éventuels instruments financiers dérivés sur actions ou obligations sont pris en compte pour le type d'actifs concerné.⁽³⁾ Les éventuels instruments financiers dérivés (sur devises, indices de volatilité,...) sont pris en compte pour le type d'actifs "Autres".⁽⁴⁾ Le pourcentage de répartition peut être négatif en raison de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Ce compartiment a reçu le label de durabilité 'Towards Sustainability', qui est valable un an et est révisé chaque année. Il s'agit d'une norme de qualité supervisée par la Central Labelling Agency of the Belgian SRI Label (CLA). Cette norme définit un certain nombre d'exigences minimales auxquelles les produits financiers durables doivent répondre, au niveau tant du portefeuille que du processus d'investissement. De plus amples informations sur le label sont disponibles sur www.towardsustainability.be/fr/la-norme-de-qualite. L'attribution de ce label au compartiment ne signifie pas que le compartiment répond à vos propres objectifs de durabilité ou que le label respecte les exigences des futures réglementations nationales ou européennes. Pour plus d'informations sur le sujet, voir www.fsma.be/fr/financement-durable.

KBC Asset Management NV - Avenue du Port 2 - B-1080 Bruxelles

Il s'agit d'une annonce publicitaire. Ce document ne contient pas de conseils ni de recherches en matière d'investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit à des fins de marketing. Les informations sont valables à la date du document mais peuvent varier dans le futur. Vous trouverez des informations détaillées sur ce produit, les conditions et les risques qui y sont liés dans le prospectus, le document d'informations clés et dans les rapports périodiques.

Nous vous conseillons de lire le document d'informations clés et le prospectus avant d'investir dans ce fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement en néerlandais et en anglais auprès de votre agence KBC ou CBC ou sur www.kbc.be/documentation-investissements ou www.cbc.be/documentation-investissements. Vous y trouverez également un résumé de votre droits en tant qu'investisseur. Ce résumé est disponible en néerlandais, anglais, français et allemand. Ces informations sont soumises au droit belge et relèvent de la juridiction exclusive des tribunaux belges.

Avez-vous une question? Contact pour les clients KBC : 078/152 154. Contact pour les clients KBC Brussels : 02/303 31 60. Contact pour les clients CBC : 081/80 18 80. En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser à plaintes@kbc.be; tél. 016/43 25 94, gestiondesplaintes@cbc.be ou ombudsman@ombudsfin.be.

Toutes les valeurs nettes d'inventaires peut être consultée sur le site www.beama.be. Toute autre information pratique peut être consultée sur le site www.kbc.be/recherche-de-fonds ou www.cbc.be/recherche-fonds.

*Vous pouvez trouver un aperçu des termes économiques et financiers sous la rubrique « Glossaire ».

Obligations subordonnées	Les obligations subordonnées sont des obligations qui, en cas de faillite ou de liquidation de l'entreprise concernée, ne sont remboursées qu'après le règlement des autres créanciers (mais avant les actionnaires). Les probabilités sont élevées qu'en cas de faillite, les détenteurs de ce type d'instrument perçoivent un montant inférieur à celui des détenteurs d'obligations non subordonnées - voire ne reçoivent rien. Le risque afférent à ce type de titre est supérieur et doit donc être assorti d'une rémunération plus élevée.
Produit dérivé	Instrument financier dont la valeur est dérivée de la valeur d'un autre actif (la valeur sous-jacente). La valeur du produit dérivé est non seulement déterminée par la valeur de l'actif sous-jacent, mais aussi par nombre d'autres facteurs (par exemple, l'évolution des taux, la durée et la volatilité de l'actif sous-jacent, ...). Il existe différents types de produits dérivés (forwards, futures, swaps, options, ...) sur différents types d'actifs (matières premières, monnaies, actions, ...). La force des produits dérivés réside dans l'effet de levier. Ils peuvent également être utilisés autrement que comme instrument spéculatif pour protéger un portefeuille contre certains risques de marché (hedge), comme les risques de change et de taux d'intérêt.
Anti-dilution levy	En cas d'entrées ou de sorties nettes exceptionnellement importantes, KBC Asset Management peut facturer aux investisseurs concernés [qui entrent ou sortent à cette date] des frais supplémentaires qui neutralisent l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire. L'ampleur de ces frais est basée sur les frais de transaction encourus par le gestionnaire. Cette taxe est prélevée dans des situations exceptionnelles dans l'intérêt des investisseurs qui conservent le fonds.
Asset Test (%)	Test déterminant si plus de 10% des avoirs d'un fonds (ou d'un compartiment) sont investis directement ou indirectement dans les créances visées à l'article 19bis CIR 92. Si tel est le cas, un précompte mobilier libératoire est dû sur les revenus provenant de ces créances lors du rachat ou de la cession à titre onéreux des parts du fonds ou lors du partage total ou partiel des fonds propres du fonds ou du compartiment concerné.
Sicav	La SICAV est l'abréviation de « Société d'Investissement à Capital Variable ». OPC de type statutaire, une SICAV est une personne morale, constituée la plupart du temps sous la forme d'une société anonyme. Une SICAV est une société qui se caractérise par le fait qu'elle peut en permanence, et sans formalités, augmenter son capital en émettant de nouvelles parts, ou le réduire en rachetant des parts existantes. Ce faisant, l'investisseur peut en principe entrer ou sortir du capital au minimum deux fois par mois. Ces transactions s'effectuent à la valeur nette d'inventaire.
Niveau placement	Les investissements qui ont recours à la technique de la surveillance du niveau plancher visent à ne pas laisser chuter, pendant une période prédéfinie (p. ex., un an), la valeur sous un niveau plancher défini au préalable (p. ex., 90% ou 95% de la valeur d'inventaire) en début de période. L'écart par rapport au niveau plancher (= écart entre la valeur nette d'inventaire (VNI) et le niveau plancher) est calculé comme suit: (VNI - niveau plancher)/niveau plancher.
Bonds Fixed rate:	Obligation à taux fixe
Bonds Floating Rate:	Obligation à taux variable
Consommation discrétionnaire	Biens et services dont la consommation est influencée par la conjoncture économique. Leur consommation augmente lorsque la croissance économique est vigoureuse. Les voitures ou le tourisme en sont des exemples.
Commercial Paper	Titre négociable (emprunt), émis par une entreprise ou par une entreprise autre qu'un établissement de crédit.
Compartiment	Une sicav ou un fonds commun de placement peut comporter plusieurs compartiments. Cela signifie que la sicav ou le fonds commun de placement est scindé en plusieurs portefeuilles, qui mènent tous leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au revenu du compartiment dans lequel il a investi. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci.
Part de distribution	Les parts de distribution versent une partie ou la totalité de leurs revenus éventuels (dividendes, intérêts et plus-values) sous la forme d'un dividende.
Depository receipts	Les Depository receipts (DR - Certificats de titre en dépôt) sont des titres représentatifs d'un certain nombre d'actions. Il s'agit la plupart du temps d'actions d'entreprises de marchés émergents. Les Depository receipts sont émis par une institution de crédit, qui assure la garde des parts sous-jacentes au bénéfice des titulaires de ces certificats. L'institution de crédit est établie dans un marché développé (par exemple, les États-Unis). Les Depository receipts présentent l'avantage d'être préservés de certains désagréments propres aux marchés émergents, dont l'éventuelle accessibilité limitée de ces marchés, les frais de transaction élevés et la liquidité limitée. Les Depository receipts sont libellés dans une devise internationale et non dans la devise locale de l'action.
Fonds	Le terme « fonds (d'investissement) » désigne, dans le langage courant, un organisme de placement collectif (OPC). Il peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, un fonds commun de placement ou un compartiment d'un fonds commun de placement.
Futures	Un contrat de future est une convention conclue entre deux parties portant sur la livraison d'une quantité standardisée d'un actif défini – dans le contrat – (c.-à-d. la valeur sous-jacente) à un moment et à un prix convenus. Le sous-jacent peut revêtir les formes suivantes : matières premières, actifs financiers (obligations, dépôts, etc.), indices et devises étrangères.
Réplication physique	En cas de réplication physique, la composition de l'indice sous-jacent est imitée par le biais de l'acquisition d'instruments le composant. Le terme physique précise que les instruments appartiennent au fonds.
Instruments du marché monétaire	Les instruments du marché monétaire sont des titres de créance qui répondent aux conditions suivantes: (1) ils ont une durée résiduelle de maximum 397 jours ou, si leur durée est plus longue, leur rendement est adapté régulièrement, et au moins tous les 397 jours, en fonction du taux du marché; (2) ils peuvent être achetés/vendus et livrés/payés dans un court laps de temps (par exemple 7 jours ouvrables) moyennent des frais limités; (3) leur valeur peut être calculée précisément à tout moment.
Fonds commun de placement	Un fonds commun de placement (FCP) est un OPC de type contractuel. Un FCP se compose d'un patrimoine indivisible dénué de la personnalité juridique, qui est géré pour le compte des participants par une société de gestion. Sous l'angle économique, les fonds communs de placement et les sociétés de placement sont étroitement apparentés. Les différences sont de nature juridique et fiscale.
Obligations (d'Etat) indexées sur l'inflation	Obligations dont les coupons versés et le capital sont liés à l'évolution d'un indice des prix à la consommation déterminé. Le cours des obligations indexées sur l'inflation est en effet déterminé par le taux réel. Par 'taux réel', nous entendons le taux nominal corrigé des prévisions d'inflation. En cas de hausse égale du taux nominal et des prévisions d'inflation, le cours des obligations indexées sur l'inflation reste plus ou moins stable. Une obligation indexée sur l'inflation (en anglais 'inflation-linked bond') offre une meilleure protection contre une hausse des taux qu'une obligations classique.
OPC	L'expression « organisme de placement collectif » (OPC) est un terme générique reprenant toutes les formes de fonds de placement, indépendamment de leur statut juridique. En fonction de leur statut juridique, une différence est faite entre les OPC de type contractuel (fonds communs d'investissement) et les OPC de type statutaire (sociétés d'investissement). En ce qui concerne les OPC composés de plusieurs compartiments, le terme OPC est parfois aussi utilisé pour faire référence à un compartiment. L'investisseur participe directement dans un portefeuille diversifié qui investit, selon la politique d'investissement exposée dans le prospectus, en actions, obligations, liquidités et/ou dans l'immobilier par exemple. Les OPC sont gérés, dans l'intérêt exclusif des participants, par des spécialistes suivant de près les évolutions du marché. Les OPC sont aussi souvent appelés fonds ou fonds de placement.

Investment Grade	Un facteur essentiel dans l'évaluation d'une obligation est la qualité du débiteur: il importe en effet de savoir si celui-ci sera en mesure de respecter ses engagements en ce qui concerne le versement des intérêts et le remboursement du capital. La plupart des émetteurs d'obligations font appel aux agences de notation. Sur la base d'une évaluation de la situation financière de l'entreprise à ce moment précis, ces agences de notation attribuent un rating (un code de valorisation) qui reflète la solvabilité ou le risque de non-remboursement ou de remboursement incomplet du montant emprunté. Une telle note ne se veut pas une recommandation d'achat, de conservation ou de vente d'une obligation. Les ratings se composent d'une ou plusieurs lettres, complétées par des symboles ou des chiffres. Les ratings avec investment grade sont généralement considérés comme des investissements moins risqués. Les ratings sous investment grade indiquent un risque plus élevé.				
Valeur (nette) d'inventaire	Valeur totale de tous les actifs d'un fonds de placement, divisée par le nombre de parts, après déduction des frais supportés par le fonds.				
Parts de capitalisation	Les parts de capitalisation ne versent pas de dividende, mais réinvestissent leurs revenus. À la vente, l'investisseur reçoit les éventuels revenus réinvestis en une seule fois, sous la forme d'une plus-value.				
Protection du capital	Un organisme de placement collectif ne peut utiliser la mention 'protection du capital' que lorsque les conditions suivantes sont remplies : (1) Le prix de souscription des parts de l'organisme de placement collectif pendant la période de souscription initiale fait l'objet d'une protection intégrale à l'échéance. (2) Pour assurer la protection, le fonds mène une stratégie d'investissement axée sur les dépôts, les titres de créance émis par une société sous contrôle prudentiel et située dans un État membre de l'Espace économique européen et/ou les titres de créance émis ou garantis par un État membre de l'Espace économique européen ou selon une structure analogue comportant un risque de contrepartie identique. (3) La protection vaut pour tous les participants. La protection du capital n'est pas la même chose que la garantie du capital.				
Garantie du capital	Un organisme de placement collectif ne peut utiliser la mention 'garantie du capital' que lorsque les conditions suivantes sont remplies : (1) La valeur de souscription initiale est garantie intégralement, irrévocablement et inconditionnellement à l'échéance par un tiers soumis au contrôle prudentiel et établi dans un État membre de l'Espace économique européen. (2) La garantie s'applique à tous les investisseurs en OPC. (3) Elle prend la forme d'un accord juridiquement contraignant entre l'OPC et l'établissement qui l'octroie. La protection du capital n'est pas la même chose que la garantie du capital.				
Note de solvabilité (Rating)	Score reflétant la solvabilité (de l'émetteur) d'une obligation. Ce score reflète la probabilité qu'un investisseur reçoive effectivement les paiements d'intérêt et de capital prévus. Les ratings se composent d'une ou plusieurs lettres, complétées par des symboles ou des chiffres. AAA est l'appréciation pour l'investissement le moins risqué. En dessous de AAA, le risque augmente progressivement.				
Frais courants	Les frais courants sont les frais imputés au fonds sur une période d'un an. Il s'agit de tous les frais annuels et autres paiements découlant de l'actif du fonds. Les frais courants sont exprimés sous forme de pourcentage, à savoir le rapport en % entre les frais et le montant moyen de l'actif investi du fonds. Pour les fonds qui n'ont pas encore d'exercice financier complet, ce pourcentage n'est qu'une estimation des coûts. Les frais courants comprennent également les frais de transaction encourus par le fonds.				
Master-Feeder	La structure master-feeder investit dans un fonds, le feeder ou fonds nourricier, celui-ci investissant à son tour au moins 85% de ses avoirs dans un autre fonds, le master ou fonds maître. Ce fonds maître effectue tous les investissements sous-jacents.				
Modified Duration	La duration modifiée est un critère permettant de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt. Elle indique la mesure dans laquelle la valeur du volet obligataire d'un fonds diminue (augmente) en cas de hausse (baisse) de 1% des taux.				
MSCI	Morgan Stanley Capital International (MSCI) est un institut d'investissement américain indépendant calculant un indice de l'ensemble des domaines d'investissement dans le monde. Les fonds KBC ne sont pas soutenus, recommandés ou promus par MSCI et MSCI n'assume aucune responsabilité concernant ces fonds ou ces indices sur lesquels ces fonds sont basés. Le prospectus comporte une description plus détaillée de la relation limitée qu'entretient MSCI avec KBC Asset Management et tous les fonds apparentés.				
Actifs nets	La somme de la valeur de l'ensemble des titres (actions, obligations, liquidités, etc.) qui sont présents à ce moment dans le portefeuille, multipliée par les intérêts acquis et les dividendes et diminuée des frais.				
Consommation de base	Biens et services dont la consommation n'est pas tributaire de la conjoncture économique, à savoir les biens et services dont le consommateur a toujours besoin (par exemple, l'alimentation).				
Marchés/pays émergents	Les marchés/pays émergents (également appelés 'économies émergentes' ou 'emerging markets' en anglais) sont des pays ou marchés dont le niveau de développement est inférieur à celui du monde occidental, mais qui connaissent ou pourraient connaître une rapide croissance économique				
Marchés / pays développés	Les marchés ou pays développés se caractérisent par un haut degré d'industrialisation et de division du travail, des infrastructures avancées et un niveau de vie élevé. La plupart des pays développés sont des démocraties.				
Répartition des notes	La répartition des notes dans le tableau est déterminée comme suit: La répartition des notes du portefeuille obligataire est déterminée par le score attribué aux instruments à revenu fixe (y compris les dérivés) par l'une des agences de notation suivantes: Moody's, Standard&Poors (S&P), Fitch. Le 2e score le plus élevé est retenu comme note pour chaque instrument, sans tenir compte des affinements (+, -, 1, 2 ou 3) après la ou les lettres. Si seul un score est disponible, la note en sera déduite. Par exemple, un instrument doté des scores Aa2 (Moody's), AA- (S&P) et A+ (Fitch) se verra attribuer la note AA (cf. tableau).		Moody's	S&P, Fitch	Rating
		Investment Grade	Aaa	AAA	AAA
			Aa1, Aa2, Aa3	AA+, AA, AA-	AA
			A1, A2, A3	A+, A, A-	A
			Baa1, Baa2, Baa3	BBB+, BBB, BBB-	BBB
		Sub Investment Grade	Ba1, Ba2, Ba3	BB+,BB, BB-	BB
			B1, B2, B3	B+, B, B-	B
			Caa1, Caa2, Caa3	CCC+, CCC, CCC-	CCC
	Ca		CC	CC	
		C	C	C	
Sensibilité aux taux / Risque de taux d'intérêt	Risque que votre investissement se déprécie en cas de hausse du taux d'intérêt appliqué à de nouveaux investissements de même durée résiduelle.				
Term Deposit (regular)	Compte à terme				
Treasury Bill	Bon du Trésor				
Investissement responsable	L'investissement responsable est un mode d'investissement qui permet à l'investisseur de combiner ses objectifs financiers et ses préoccupations en matière d'environnement (Environnement), d'aspects sociaux (Social) et de bonne gouvernance (Governance). Les modalités d'application peuvent prendre plusieurs formes, basées sur la sélection positive (acteurs ayant de bonnes pratiques), l'exclusion (des secteurs controversés) ou les deux à la fois, en engageant toujours un dialogue avec les entreprises.				
Volatilité	Degré de fluctuation du cours d'une action ou d'un autre produit financier, d'un indice d'actions ou du cours d'une devise.				
Yield to maturity (YTM)	Est le rendement annualisé attendu d'un investissement obligataire s'il est conservé jusqu'à l'échéance. Le YTM d'un fonds est calculé comme le YTM moyen pondéré des instruments financiers sous-jacents du portefeuille.				

LEXIQUE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (PAI)	Les activités économiques peuvent avoir des effets positifs mais aussi négatifs sur les facteurs de durabilité. Principal Adverse Impacts (PAI) indiquent les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tels que l'environnement, le cadre social, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, etc. Pour en savoir plus, consultez le site www.kbc.be/SRD .
Intensité des gaz à effet de serre des entreprises	L'intensité des gaz à effet de serre d'une entreprise indique le nombre de tonnes de CO₂ équivalents émis par l'entreprise par million de chiffre d'affaires en dollars américains (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires)). Le nombre de tonnes de CO₂ émis par une entreprise correspond à la somme des: - émissions directes de gaz à effet de serre résultant des activités propres de l'entreprise (scope 1) - émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité achetée (scope 2) Les émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant des activités des fournisseurs et des clients, par exemple (scope 3), ne sont pas incluses dans la somme, car ces données du scope 3 reposent largement sur des hypothèses et ne sont pas rendues publiques par les entreprises. Au niveau du fonds, ce chiffre représente la moyenne pondérée de l'intensité totale des gaz à effet de serre des entreprises sous-jacentes pour lesquelles des données sont disponibles. Les objectifs concrets d'un fonds ainsi que l'indice de référence et/ou le portefeuille de référence basé sur une répartition cible donnée par rapport auxquels ces objectifs sont mesurés peuvent être consultés sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.
Intensité des gaz à effet de serre des pays	L'intensité des gaz à effet de serre d'un pays indique le nombre de tonnes de CO₂ équivalents émis par le pays par million de produit intérieur brut en dollars américains (tCO₂e/M\$ PIB). Le nombre de tonnes de gaz à effet de serre émis par un pays correspond à la somme des: - émissions de gaz à effet de serre résultant de la production nationale de biens et de services destinés à la consommation intérieure et à l'exportation; et - émissions de gaz à effet de serre résultant de l'importation de biens et de services, qui retournent dans le pays d'origine. Au niveau du fonds, ce chiffre représente la moyenne pondérée de l'intensité totale en gaz à effet de serre des pays sous-jacents pour lesquels des données sont disponibles. Les objectifs concrets d'un fonds ainsi que l'indice de référence et/ou le portefeuille de référence basé sur une répartition cible donnée par rapport auxquels ces objectifs sont mesurés peuvent être consultés sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.
Taux de couverture des données	Le taux de couverture des données reflète la proportion, exprimée en pourcentage, d'instruments d'investissement pour lesquels des données pertinentes sont disponibles. Les éléments techniques tels que les liquidités ou les produits dérivés ne sont pas pris en compte dans le calcul.
ESG	ESG est l'abréviation d'Environnement, Société et Gouvernance et fait référence aux trois thèmes qui sont au cœur d'une analyse de durabilité.
Obligations destinées à financer des projets verts et/ou sociaux	Obligations destinées à financer des projets verts et/ou sociaux ('obligations ESG'). Nous distinguons trois types: - obligations vertes: pour le financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement - obligations sociales: pour le financement de projets ayant un impact positif sur la société - obligations destinées à financer des projets verts et sociaux: pour le financement de projets ayant à la fois un impact positif sur l'environnement et la société. Les entreprises et les gouvernements peuvent émettre ce type d'obligations. Pour être considérées comme des obligations ESG par KBC Asset Management, les obligations doivent être conformes aux principes d'affectation des revenus formulés par l'International Capital Market Association (ICMA).
Score de risque ESG des entreprises	Le score de risque ESG des entreprises mesure la différence entre l'exposition d'une entreprise aux risques pertinents pour son secteur en termes d'environnement, de société et de gouvernance (critères ESG) et la mesure dans laquelle elle couvre ces risques. Plus le score de risque ESG est bas sur une échelle de 0 à 100, moins l'entreprise est soumise à des risques en matière de durabilité. Le score de risque ESG des entreprises est déterminé selon trois angles: - Environnement: politique de gestion des déchets, consommation d'eau, émissions de gaz à effet de serre... - Société: conditions de travail, diversité de la main-d'œuvre, droit d'association... - Gouvernance: indépendance du conseil d'administration, transparence en matière de rémunération et d'impôts... Au niveau du fonds, ce chiffre représente la moyenne pondérée de tous les scores de risque ESG des entreprises sous-jacentes pour lesquelles des données sont disponibles. Les objectifs concrets d'un fonds ainsi que l'indice de référence et/ou le portefeuille de référence basé sur une répartition cible donnée par rapport auxquels ces objectifs sont mesurés peuvent être consultés sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.
Score ESG des pays	Le score ESG des pays évalue la performance de la politique des pouvoirs publics des pays en termes d'environnement, de société et de gouvernance (critères ESG). Plus le score ESG est élevé sur une échelle de 0 à 100, plus le pays est engagé en faveur du développement durable. Le score est déterminé sous cinq angles: - Performances économiques générales et stabilité - Développements socio-économiques et santé de la population - Égalité, liberté et droits de la population - Environnement - Sécurité, paix et relations internationales Au niveau du fonds, ce chiffre représente la moyenne pondérée de tous les scores ESG des pays sous-jacents pour lesquels des données sont disponibles. Les objectifs concrets d'un fonds ainsi que l'indice de référence et/ou le portefeuille de référence basé sur une répartition cible donnée par rapport auxquels ces objectifs sont mesurés peuvent être consultés sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.
Responsible Investing Advisory Board	Le Responsible Investing Advisory Board est un groupe d'experts indépendants, exclusivement chargés de surveiller l'approche et les activités des enquêteurs spécialisés de KBC Asset Management SA. Toute modification apportée par KBC Asset Management à la méthodologie d'investissement responsable doit passer le test. KBC Asset Management suit ainsi de près les tendances sociales.
Respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies	Le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) reprend dix principes de durabilité en matière de droits de l'homme, de droits du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption, que toutes les entreprises devraient respecter. KBC Asset Management exclut des fonds d'investissement responsable toutes les entreprises qui enfreignent gravement ces principes. Les Global Standard Screening et Controversy Research de Morningstar Sustainability ainsi que la Controversy Research de MSCI sont utilisés à cette fin.
Classification SFDR	Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) est une législation européenne. Il répartit les fonds en trois catégories: - Fonds 'article 6': fonds qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable et ne promeuvent pas des caractéristiques environnementales et/ou sociales. - Fonds 'article 8': fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. - Fonds 'article 9': fonds qui ont pour objectif l'investissement durable.

Critères d'exclusion des entreprises et des pays	Les entreprises ou pouvoirs publics dont les activités ou le mode de fonctionnement sont clairement contraires aux principes du comportement responsable sont exclus. Nous distinguons 2 types de critères d'exclusion: • Les critères d'exclusion qui s'appliquent à tous les fonds conventionnels de KBC Asset Management gérés activement, tels que l'exclusion des entreprises et pays qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui violent les droits de l'homme, des régimes controversés, des producteurs de tabac, l'exploitation du charbon... • Les critères d'exclusion spécifiques aux fonds d'investissement responsable, tels que l'exclusion des entreprises liées ou actives dans les armes conventionnelles, les combustibles fossiles, les jeux de hasard, les divertissements pour adultes, les fourrures et les cuirs spéciaux, ... Tous les critères d'exclusion peuvent être consultés sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion générale des fonds d'investissement conventionnels et d'investissement responsables et sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'exclusion pour les fonds d'investissement responsables.
% d'investissements durables	Selon le SFDR, les 'investissements durables' sont des investissements dans des activités économiques qui contribuent à: • atteindre un objectif environnemental ou social mesurable, • à condition qu'ils ne causent pas de préjudice important aux objectifs durables • et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés adoptent des pratiques de bonne gouvernance. Pour répondre aux exigences décrites ci-dessus et être considérés par KBC Asset Management comme des 'investissements durables selon le SFDR', les investissements sont soumis à des critères d'exclusion pour les entreprises et les pays. En outre l'entreprise ou le pays doit satisfaire à un des critères positives. Un aperçu complet des critères appliqués par KBC Asset Management pour qu'un investissement soit considéré comme un investissement durable selon le SFDR est disponible sur www.kbc.be/documentation-investissements > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables. Au niveau du fonds, ce chiffre représente la moyenne pondérée des investissements durables du fonds pour lesquels des données sont disponibles. Le fonds définit un pourcentage minimal d'investissements durables à détenir, le pourcentage réel pouvant être plus élevé. De plus amples informations sur le produit sont fournies sur www.kbc.be/SRD.